# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-7-75061507

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"**

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

*Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX*

Tél. : (88) 36.24.87

**ABONNEMENT ANNUEL 50 F**

*Régisseur de recettes D.D.A.*
*2, Rue des Mineurs*
*67070 STRASBOURG CEDEX*

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 56 — 26 juin 1975

## CULTURES MARAICHERES

### - CHOU -

**PUCERONS**

Les premières colonies de Pucerons cendrés sont présentement observées sur choux. Les populations restent pour l'instant assez faibles, mais l'augmentation des colonies risque d'être rapide. Il est conseillé de surveiller les cultures et d'intervenir avant que les colonies ne deviennent trop nombreuses.

S'il est fait appel à un produit de contact et d'ingestion, veiller à bien mouiller le coeur du chou et ajouter un mouillant à la bouillie. En effet, les colonies de Pucerons, souvent localisées au coeur du chou, peuvent provoquer des pourritures à l'intérieur de la pomme de chou, rendant celle-ci impropre à la commercialisation.

En cas de fortes infestations, on pourra utiliser des insecticides à action endothérapique. Parmi ces produits, seuls sont autorisés :

- le diméthoate (Dimetox, Daphène fort, Perfektion)
- le formothion (Anthio)
- le mévinphos (nombreuses spécialités)
- l'ométhoate (Folimat).

L'utilisation de ces produits exige néanmoins le respect scrupuleux de la législation en cours et notamment leur date limite d'emploi avant la récolte de choux.

### - HARICOTS -

**PUCERONS**

Dans certaines cultures de haricots, on note la présence des premières colonies de Pucerons noirs. Les produits utilisables en pulvérisation sont très nombreux. Respecter, comme pour le chou, la législation en cours, concernant l'emploi des insecticides sur les cultures légumières (voir liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1975, ainsi que les délais d'emploi des pesticides (Phytoma - mars 1975).

### - TOMATE -

**MILDIOU**

Les conditions climatiques ayant été particulièrement favorables au développement de ce champignon pendant ces derniers jours, il est recommandé d'exécuter dès à présent un premier traitement contre cette maladie. Utiliser l'un des produits suivants :

- captafol : 160 g/hl
- manèbe : 160 g/hl
- mancozèbe : 160 g/hl
- propinèbe : 210 g/hl

Si nécessaire, ajouter un aphicide à la bouillie anti-Mildiou (voir avis n° 54 du 17 juin 1975).

418

.../...

## - CELERI -

### SEPTORIOSE

En cette période perturbée, les risques de contamination par ce champignon sont très grands. Assurer la protection contre cette maladie avec l'un des produits suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| - produits cupriques | : 250 g Cu/hl | - captafol | : 160 g/hl |
| - oxyquinoléate de cuivre | : 60 g/hl | - mancozèbe | : 160 g/hl |
| - bénomyl | : 40 g/hl | - manèbe | : 160 g/hl |
| - carbatène + manèbe | : 40 g + 120 g/hl | - méthylthiophanate | : 70 g/hl |
| - carbendazim | : 40 g/hl | - propinèbe | : 210 g/hl |

## / ARBRES FRUITIERS /

## - MIRABELLIERS -

### CORYNEUM (Maladie criblée)

Cette maladie peut s'observer avec plus ou moins d'intensité sur de nombreuses plantations de mirabelliers. Elle est en extension dans l'ensemble de la Circonscription.

Ce champignon s'attaque au feuillage, aux jeunes fruits et aux rameaux non aoûtés. Sur les feuilles, le Coryneum provoque l'apparition de taches jaunes, qui passent rapidement au brun, se détachent du limbe, laissant la feuille criblée de petits trous. Traiter dès que possible avec une spécialité à base de thirame (200 g de m. a./ha) ou de dichlone (50 g de m. a./ha).

### TAVELURE DU MIRABELLIER

Depuis une dizaine de jours, les conditions climatiques sont particulièrement favorables au développement de la Tavelure du mirabellier. Les produits recommandés pour lutter contre le Coryneum sont également efficaces vis-à-vis de ce champignon.

## / VIGNE /

### OIDIUM

Sur les vignobles sensibles à l'Oïdium, le soufrage, sous forme de soufre fleur, permet de lutter efficacement contre cette maladie. Ce traitement doit être exécuté pendant la période de pleine floraison, stade phénologique qu'atteignent actuellement de nombreuses vignes.

A relever que le soufrage présente également une bonne action vis-à-vis des Araignées rouges, de l'Erinose et de l'Acariose. Ne pas traiter par période de forte chaleur, mais de préférence le matin, pour éviter les risques de brûlure.

## / GRANDES CULTURES /

## - HOUBLON -

### MILDIOU

Les averses orageuses ayant intéressé l'ensemble du secteur houblonnier (35 à 50 mm de pluie en deux jours) ont délavé le traitement conseillé en date du 17 juin 1975. Comme nous atteignons une période de grande sensibilité (début floraison pour la variété Northern-Brewer) du houblon vis-à-vis de ce champignon, la protection est à renouveler dans les meilleurs délais. Reporter ce traitement de quelques jours dans les parcelles traitées après les pluies orageuses du 23 juin.

### OIDIUM

Le temps lourd et brumeux actuel est favorable à l'installation de cette maladie. Poursuivre la protection dans les parcelles infestées l'année dernière par ce champignon.

.../...

PYRALE DU MAIS SUR HOUBLON

Comme l'année dernière, le vol de la Pyrale du maïs dans les houblonnières est contrôlé par piègeage sexuel. Les premiers papillons mâles ont été capturés à partir du 21 juin (FESSENHEIM-LE-BAS). Jusqu'à ce jour, le vol est faible. Pour intervenir, attendre un nouvel avis de la Station.

## - MAIS -

PYRALE DU MAIS

Les premiers mâles ont été capturés en pièges sexuels à partir du 18 juin (WIWERSHEIM) mais jusqu'à présent, les captures sont faibles.

## / SOINS A DONNER AUX CULTURES APRES UNE CHUTE DE GRELE /

Au cas où des orages de grêle s'abattraient sur quelques secteurs de la région, nous rappelons les soins essentiels qu'il est souhaitable d'apporter aux cultures ; l'efficacité de certains d'entre eux est fonction de la rapidité de leur exécution.

- Sur vigne :

. Lorsqu'il reste un peu de récolte, ne pas toucher aux rameaux porteurs mais tailler court tous les autres quand ils sont fortement mutilés.

. La taille doit s'effectuer dans le noeud.

. Bien entendu, apporter tous les soins culturaux assurant une bonne végétation.

Effectuer les traitements de protection contre le Mildiou en raison de la grande sensibilité des repousses qui vont apparaître à un moment où la maladie est en général virulente.

- Sur arbres fruitiers :

. Sur pruniers, effectuer aussitôt un traitement avec une bouillie bordelaise à 1 % ou un produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal/hl.

. Sur les arbres sensibles au cuivre (pommiers, poiriers, pêchers notamment), traiter avec l'un des produits conseillés contre les Tavelures.

Ces traitements (vigne et arbres fruitiers) présentent le maximum d'intérêt lorsqu'ils sont effectués dans les 20 heures qui suivent la chute. Au-delà de 36 heures, la protection est aléatoire. Cette période est toutefois prolongée si l'on utilise les fongicides doués d'action endothérapique (bénomyl, carbendazim, méthylthiophanate).

Sur la vigne, ils permettent en particulier de prévenir le Rot-blanc (maladie de la grêle) qui évolue sur les grains déjà bien développés. Employer soit le captane à 500 g de m. a./hl, soit le phaltane à 300 g de m. a./hl. Ce champignon se trouve à l'état latent dans les vignes âgées principalement.

## / RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES UNE FORTE PLUIE /

Nous rappelons qu'il est généralement admis qu'une forte pluie d'orage (15 à 20 mm d'eau tombée en 15 à 20 minutes) ou une pluie fine mais continue pendant une dizaine d'heures (20 à 30 mm d'eau) peut entraîner un lessivage préjudiciable à l'efficacité du traitement lorsqu'il s'agit d'un produit d'adhésivité moyenne.

Le renouvellement du traitement s'impose donc chaque fois que l'on a enregistré de telles précipitations, sans attendre un nouvel avis de la Station.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles :
C. GACHON
J. GENNATAS
C. JANUS

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE & LORRAINE"
J. HARRANGER